



S'opposer à l'installation de caravanes de chantier

Par **zicomatic**, le **25/06/2012** à **17:52**

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre avis concernant mes craintes relative à l'installation possible de Caravanes/mobil-homes sur un terrain attenant à mon domicile par un particulier.

En effet, ma maison est juxtaposée à un terrain sur lequel le propriétaire souhaite faire installer plus d'une vingtaine de Caravanes permettant d'héberger des ouvriers intervenant dans surle chantier de la LGV Ouest.

Comme vous pouvez vous en douter, l'arrivée d'un tel voisinage nous inquiète fortement mon épouse et moi-même saunt aux nuisances qu'il pourrait occasioner.

De quels recours disposons-nous afin de s'opposer à une telle décision ? Je compte à minima m'adresser dans un premier temps au propriétaire pour lui demander de renoncer à ce projet, puis dans en second temps (comme je doute que mon courrier le dissuade) au maire et enfin faire connaître la situation aux médias locaux.

Je souhaiterait pouvoir disposer d'une voie juridique pour tenter d'éviter cette installation..

Merci d'avance.

CL

Par **youris**, le **25/06/2012** à **19:48**

bjr,

l'installation de résidences mobiles doit respecter la règlementation en vigueur.

je pense qu'il faut rapidement contacter votre maire qui est responsable de la tranquillité et de la santé publique de ses concitoyens.

mais il ne faut pas crier au feu avant le démarrage de l'incendie, l'installation d'hébergements provisoires pour des grands chantiers a toujours existé (barrages, centrales nucléaires, lignes tgv...) sans que cela ne provoque d'évènements particuliers.

afin il ne faut pas oublier que l'installation de lignes TGV a toujours augmentés la valeur des biens immobiliers situés à proximité aux bénéfices des riverains.

cdt

Par **zicomatic**, le **25/06/2012** à **21:08**

Bonsoir et merci pour votre réponse rapide. C'est bien ce que nous comptons faire en effet.

Sans préjugés aucune, nous craignons fort que l'installation de 24 caravanes sur un terrain donnant littéralement sur notre (avec vis à vis complet) ne soit pas sans désagrément. D'autant que la commune dispose de bon nombre de terrains loin des habitations qui pourraient accueillir beaucoup plus d'hébergement.

Quant aux bénéfices sur l'immobilier, malheureusement pas de gare prévue près du tracé, donc je doute que le passage d'une LGV a 1km de notre domicile ne lui confère une quelconque plus-value :-)

Merci quand même d'avoir pris le temps de nous donner votre avis